FRC 1.3435

3435

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

Case FRC 10802

En exécution de la loi du 21 Nivôse an III,

PAR BION, Représentant du Peuple.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

ENVOYÉ en mission par décret du 26 germinal dernier, pour constater l'état des relais, remédier aux abus qui se sont introduits dans le service, & liquider les indemnités dues aux maîtres de postes, j'ai parcouru dix départemens.

Avant mon départ, j'ai reçu de la trésorerie nationale trente mille livres, ci . . . . . 30,000 liv.

J'ai dépensé vingt-cinq mille deux cent trente-sept livres, ci 25,237

La recette excède la dépense de quatre mille sept cent soixante-trois livres, ci . . . . . 4,763 liv.

que j'ai payées, & dont j'ai quittance.

J'ai déposé mon journal de dépense.

Signé, BION.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire, an IV.